

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2006005

Signataire : FG/SD

OBJET : 50 rue du Landy : bâtiment B cession des lots n° 39 et 74 au profit de M. CLAUDANT Michel

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de la Ville d'Aubervilliers en date du 27 avril 2006,

Vu le courrier de Monsieur CLAUDANT du 10 mai 2006,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 8 mars 2006,

Considérant l'intérêt à céder les lots de copropriété appartenant à la Ville d'Aubervilliers dans l'immeuble situé 50 rue du Landy,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Décide de céder à Monsieur CLAUDANT Michel les lots n° 39 et 74, bâtiment B sis 50 rue du Landy à Aubervilliers, cadastré G N° 124.

Article 2 : Fixe le prix de cession à 23.800 €uros, libre de toute occupation.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Le Maire